

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(23\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Gauchet, 25 janvier 1884](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Gauchet, 25 janvier 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[25 janvier 1884](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Gauchet, A.](#)

Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin retourne à Gauchet une lettre de l'administration des hospices ; il désire que la Société du Famillistère soit adjudicatrice de la propriété de l'hospice. Il juge bonne la décision de Gauchet relative au puits artésien. Il autorise la visite de l'usine de Laeken par les jeunes filles de l'école normale de Laeken.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Meganck \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 1 p. (489r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Paris le 3 Janvier 82

Cher Monsieur Guichet,

Je vous retourne sous ce pli la lettre de l'administration des hospices contenant dans la note du 23^{es} Hs n'y a pas de motif pour que Hs Hergauch soient plus amateurs que nous de la propriété de l'hospice. Je me suis fixé donc pas de prix, je dis : toutes que notre Hs fait adjudicataire

— Je trouve bien ce que vous avez décidé concernant le point artistique.

— Laissez visiter l'usine par les jeunes filles de l'école normale de Bruxelles ; il est inutile de me demander à l'avance de telles autorisations qui sont entendues à l'avance dès qu'il s'agit d'écoles.

Bien à vous